

GRAND PRIX DU GOLF PGA FRANCE DU VAUDREUIL

Trophée Patrick PONS

18, 19 et 20 septembre 2026



REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs

- Article 1 - **Formule de jeu** : 54 Trous Stroke-Play Brut – 18 trous par jour – Cut après 36 trous
Epreuve ouverte aux joueurs amateurs français licenciés à la FFGolf, ayant acquitté leur « droit de jeu Fédéral » de 40€, et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, ayant un certificat médical à jour.
L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole à la date de clôture des inscriptions et répondant aux limites d'index définies ci-dessous :
- Article 2 - **Séries, marques de départ et nombre de joueurs** :
- | | | |
|-----------------------|--------------------------------|-----------|
| Une série Dames : | index inférieur ou égal à 14.4 | Repère 50 |
| Une série Messieurs : | index inférieur ou égal à 11,4 | Repère 59 |
- Le nombre total des engagés sera limité à 132 joueurs (dont 13 *wild card*, et 7 pour le club à l'épreuve qualificative), **33 places seront réservées pour les dames**. Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, «les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses étrangers non licenciés en France classés dans les 2000 premiers du (W)WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou moins de 13 ans titulaires de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué dans le Vademecum. »
- Article 3 - **Qualification** : après 36 trous, dans chaque série, les 2/3 du champ plus les ex-æquo seront qualifiés pour le dernier tour.
- Article 4 - **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement le jeudi 18 septembre comprise)
- | | |
|---|-----------|
| • Adultes | 110 Euros |
| • Membres du Vaudreuil : | 80 Euros |
| • Joueurs de 19 à 24 ans (nés de 2001 à 2006) | 65 Euros |
| • Membres de 19 à 24 ans (nés de 2001 à 2006) | 60 Euros |
| • Joueurs de moins ou de 18 ans (nés en 2007 ou après) | 50 Euros |
- Article 5 - **Les inscriptions** se feront par courrier OU WEEZEVENT, accompagnées du droit d'engagement et seront adressés à :

Golf PGA France du Vaudreuil
Tél. : 02.32.59.02.60

26 Avenue Marc de la Haye
Fax : 02.32.59.43.88

27100 Le Vaudreuil
@mail : info@golfduvaudreuil.com

NOTE : Aucun engagement ne sera pris par téléphone

Article 6 - Clôture des engagements : Vendredi 4 septembre 2026 à 18 heures

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

La liste officielle des joueurs sera publiée le 8 septembre 2026. A compter de cette date, les joueurs ayant envoyé une demande d'inscription à l'épreuve seront tenus de s'assurer de leur sélection dans la liste principale des 132 joueurs désignés à participer à la compétition en téléphonant au secrétariat du Golf. Pour les joueurs n'entrant pas dans cette liste, une liste d'attente sera alors ouverte pour compléter le tirage ou suppléer à des défaillances. Publication de la liste des joueurs retenus le 8 septembre 2026 à partir de 12h00. **Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.**

Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente : En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Article 7 - Tirage des départs

- 1er jour : 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs)
Ordre de jeu : Bloc 2, puis Bloc 1, Bloc 3 et pour finir Bloc 4.
- 2ème jour : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1.
- 3ème jour : en fonction des résultats du total des deux premiers tours, ordre décroissant.

Le 1er tour, par tranches horaires en respectant l'ordre du Mérite Amateur puis l'ordre croissant des index à l'intérieur de ces tranches.

Les départs du 2ème tour seront ceux du 1er tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes.

Les départs du 3ème tour seront par ordre de classement brut inverse des 2 premiers tours.

Article 8 - Prix : Trophée aux 1^{ers} des classements Généraux Messieurs et Dames.

Autres Prix : Trophée au 2^{ème} et 3^{ème} des classements généraux Messieurs et Dames.

Article 9 - Départage : Play-off « Trou par trou » pour la 1^{ère} place des classements généraux de chaque sexe, sur le trou 1 (puis le 9) en mort subite. Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis le 9, 6, 3 et dernier trou. Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Article 10 – Circonstances exceptionnelles : Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou circonstances exceptionnelles, le premier tour serait reporté dès que les conditions le permettraient, sinon il serait reporté au lendemain. Si le second tour ne peut être joué dans son intégralité il serait reporté au lendemain. Le classement définitif sera établi en prenant en compte le classement provisoire à l'issue des deux premiers tours. Si au terme des trois jours, au moins un tour n'a pas été joué dans son intégralité, la compétition sera annulée.

Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas d'impossibilité de jouer par suite des intempéries ou à des conditions exceptionnelles

Article 11 – Code de comportement : Voir le code de comportement paragraphe 14 de la Hard Card 2026 des épreuves fédérales.



S'agissant d'une épreuve à laquelle les jeunes de moins de 21 ans peuvent participer, **il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer** (y compris la cigarette électronique) pendant la durée de l'épreuve.

Conformément au décret 2025-582, le code de la sante publique prévoit désormais une interdiction de fumer dans tous les équipements sportifs et leurs abords publics pendant leurs heures d'ouverture. Cette interdiction concerne de fait toutes les compétitions fédérales. Les contrevenants s'exposent a une sanction pénale prévue par la loi. De plus, toute infraction d'un joueur sera considérée comme une infraction au code de comportement et le comité se prononcera sur la sanction.

Article 12 - **Remise des prix** : Dimanche 20 septembre 2026, suivie d'un cocktail **au Restaurant du Golf**

NOTE : depuis 2016, toutes les épreuves ouvertes aux jeunes sont non-fumeurs.